



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 09/04/2026
Et
Publication ou notification du :
09/04/2026

L'an 2026, le 7 Avril à 20 :00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNÉ s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVALLEE Victorien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/03/2026.

Présents : M. DEVALLEE Victorien, Maire, Mmes : BONZON Juliette, DELALEUF Marie, DOZINEL Claire, DUBRAY Françoise, DUFRESNE Muriel, FURY Patricia, GUDEFIN Blandine, MENARD-CAVALIE Stéphanie, MERCIER Céline, MONFORT Barbara, RAPICAULT Pauline, MM : BONZON Sébastien, CORBIN Sébastien, FORTE Sylvain, FROGER David, GASNIER Frédéric, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LOISY Jérôme, MAZERAU Bruno, ROBIN Xavier

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SIMONIN Denis à M. DEVALLEE Victorien

A été nommé(e) secrétaire : Mme RAPICAULT Pauline

27/2026 – ELECTION DES DELEGUES MUNICIPAUX A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le maire rappelle l'obligation de constituer une **Commission d'Appel d'Offres (CAO)** pour attribuer les marchés publics dont le montant dépasse les seuils de procédure formalisée (216 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services ; 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux).

Pour une commune de moins de 3 500 habitants, la composition de la commission est de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil suivant le principe de la représentation proportionnelle.

La présente délibération a pour objet de désigner les membres titulaires et suppléants et Monsieur Le Maire propose de ne pas recourir au bulletin secret.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L1414-1 à L1414-4, L2121-21 et L2121-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le tableau du conseil municipal,

Considérant qu'une seule liste constitue le conseil municipal,

Considérant la population de la commune de Vernou-sur-Brenne inférieure à 3500 habitants,

Considérant que la commission d'appel d'offres est nécessaire pour garantir la régularité des procédures et la transparence des décisions,

Considérant que le conseil municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin

secret aux nominations,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- de ne pas procéder à un vote à bulletin secret,
- de désigner les membres du conseil municipal à la commission d'appel d'offres, pour la durée du mandat, comme suit :

MEMBRES TITULAIRES

Monsieur Denis SIMONIN
Monsieur Xavier ROBIN
Madame Stéphanie MENARD-CAVALIE

MEMBRES SUPPLEANTS

Madame Céline MERCIER
Monsieur Sébastien BONZON
Madame Blandine GUDEFIN

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2026

Le Secrétaire de Séance
Mme RAPICAULT Pauline



Le Maire
Victorien DEVALLÉE